



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement

Question écrite n° 123415

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi à propos de la télé TVA. Depuis janvier 2007, plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) sont concernées par le paiement de la TVA par internet. Ce type de paiement exige la possession d'un certificat numérique. Pour faire suite aux questions écrites n° 60605 et n° 96039, le certificat devait être gratuit depuis 2007. Pourtant, des entreprises ont payé ce certificat numérique au greffe des tribunaux de commerce en janvier dernier, soit 237 euros. Il lui demande si, effectivement, le certificat numérique ne coûte rien aux entreprises et comment celles qui ont engagé le montant nécessaire pour l'achat de ce certificat vont pouvoir être remboursées.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123415

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et emploi

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4738